

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Commune de VIROINVAL
URBANISME

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Madame Nathalie PIRARD et Monsieur Benoit TASCO demeurant à la Place du Batty 22 à 5680 VODELEE.

Le terrain concerné est situé à rue Pairière 12 à 5670 Oignies-en-Thiérache et cadastré Oignies-en-Thiérache section C n° 675 L, 675 M.

Le projet consiste en

Transformation d'une grange en pizzeria et snacking à emporter

et présente les caractéristiques suivantes :

Volume principal : nombre de façades : 4

Longueur du pignon : 7,30 m
Largeur de la façade : 10,74 m
Hauteur sous corniche : 5,08 m
Hauteur sous faîtage : 8,15 m
Recul par rapport à la voirie : entre 3,10 m et 7 m

Nombre de niveaux : R+1 (rez-de-chaussée + 1 étage et 1 étage partiel en comble)

Composition :

Rez-de-chaussée : zone d'accueil / wc / cuisine - atelier / local d'entretien / local technique

Etage 1 : zone de rangement stockage

Volume secondaire (= volume contigu au bâtiment principal, autre qu'une véranda et qui forme une unité fonctionnelle avec celui-ci; le volume secondaire peut être raccordé au volume principal par un élément à toiture ou par un volume de liaison, ce dernier pouvant être un élément à toiture plate) :

Longueur de la façade à rue : non visible à rue – 2,98 m

Largeur du pignon : 2,98 m

Hauteur rive : 2,64 m

Recul par rapport à la voirie : min 14,07 m

Recul par rapport à la limite parcellaire droite : 4,48 m

Terrasse : Superficie de 12,97 m²

Superficie de la parcelle cadastrale : 6 ares ou 600 m² (voir carto)

Emprise au sol du projet : surface au sol que tous les bâtiments occupent sur le terrain; elle correspond à la projection verticale hors œuvre de la ou des constructions au sol, exception faite des saillies traditionnelles, éléments architecturaux et balcons – 91,16 m²

Type de matériaux :

Élévation : briques

Toiture : ardoise artificielle en fibrociment
Menuiseries : PVC – Couleur : gris anthracite
Terrasse : matériaux semi-perméables (clinkers existants non modifiés)
Voie d'accès : matériaux semi-perméables (les pavés laissant un joint ouvert entre ces matériaux denses)
Système de chauffage : chaudière de chauffage central à pellets
Production d'eau chaude sanitaire : Chauffe-eau électrique
Citerne à eau : 4800 litres

Le projet s'écarte du Guide Régional d'Urbanisme (RGBSR Fagne-Famenne / Ardenne) pour les motifs suivants :

- . Ecart à l'article 426 du RGBSR Ardenne :
« La pente des versants de toiture sera comprise entre 25 degrés et 35 degrés ».
- . Ecart à l'article 426 du RGBSR Ardenne :
« Le matériau de couverture des toitures sera l'ardoise naturelle ou artificielle ».

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 ainsi que le mardi, mercredi et jeudi de 14h00 à 16h00 exclusivement sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de Viroinval – Service Cadre de Vie – Parc Communal 1 – 5670 NISMES

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du Service Cadre de Vie à l'Administration Communale.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/02/2026 au 23/02/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Viroinval – Service Cadre de Vie – Parc Communal 1 – 5670 NISMES
- par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat@viroinval.be

A Viroinval, le